

Décret

Générale

colonial

Décret n° n°334 Le décret étendant aux territoires relevant du Ministère des colonies les dispositions du décret du 26 septembre 1939 relatif au service des jeunes (La S gens sans sans nationalité

n°334 Le

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 février 1940

Numéro JO
n° 521 du 30/04/1940

Date du numéro
30 avril 1940

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, modifié par le décret du 18 janvier 1935

Vu le décret du 5 février 1959 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est approuvé l'arrêté en date du 21 janvier 1940, rendu en Conseil d'administration par le Gouverneur de la Côte française des Somalis et portant ouverture, aux chapitres 2, 5, 7, 10, 12 et 14 du budget local de l'exercice 09, de crédits sopolémenthires s'élevant à MOO0O0 franes, à laquelle il serpourou par une annulation de crédits de 500.000 francs nux chapitres 4, 6, et 1 de veméme budget et par un prélèvement de 2 millions S30.000 franes sur les fonds disponibles de lu Caisse de réserve de la colonie,

Art. 2

Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret,

ALBERT LEBRUN par le president de la republiquele ministre de coloniegoerges mandel